



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHARTRE DÉPARTEMENTALE DES VALEURS RÉPUBLICAINES ET DE LA LAÏCITÉ

La République française oblige autant qu'elle protège.

L'association signataire de la présente charte s'engage à respecter et à promouvoir l'ensemble des valeurs républicaines. L'article premier de la Constitution de 1958 prévoit ainsi que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Toute action associative doit notamment s'inscrire dans la conformité aux principes de la devise républicaine : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

L'association signataire de la présente charte s'engage en particulier :

- à respecter le principe de laïcité ;
- à respecter le principe d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- à garantir à tous ses usagers et bénéficiaires un égal droit d'accès à ses actions ;
- à n'entreprendre aucune action favorisant le repli communautaire.

Fait à

le

Signature du représentant légal
de l'association
(Nom et qualité)